Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le
ID : 025-200023075-20250915-ARR_DG_2025_08-AR

Pays de Maîche
Communauté de Communes

ARRÊTÉ DG 2025-08 : OUVERTURE D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE TEMPORAIRE DE 2 EMPLACEMENTS

DANS L'ATTENTE DE LA RECONSTRUCTION DE L'AIRE D'ACCUEIL

Le Président,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions,
- Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
- Considérant que la Communauté de communes du Pays de Maîche exerce une compétence en matière d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Considérant que l'exercice de cette compétence par la Communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à cette compétence au Président de la Communauté de communes,
- Considérant l'incendie sur l'aire d'accueil des gens du voyage située rue du Stade à Maîche dans la nuit du 30 au 31 juillet 2025,
- Considérant les dégâts importants causés aux bâtiments sanitaires (façades dégradées, toiture endommagée),
- Considérant la fermeture temporaire de l'aire d'accueil dans l'attente des travaux de reconstruction (Arrêté n°2025-05 du 31/07/25)

ARRETE

Article 1 : Une aire d'accueil des gens du voyage **temporaire** est ouverte rue du Stade à Maîche. **Cette aire d'accueil temporaire compte 2 emplacements.** Elle restera ouverte jusqu'à la reconstruction complète de l'aire d'accueil des gens du voyage comptant 10 emplacements, endommagée par l'incident.

Article 2 : Le stationnement des gens du voyage en dehors de l'aire d'accueil reste interdit sur le territoire de la commune de Maîche.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Maire.

Maîche, le 15 septembre 2025
Le Président,
Franck VILLEMAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du Pays de Maîche

Transmis en Sous-Préfecture le 17/09/25

Communauté de communes du Pays de Maîche
24, rue Montalembert 25 120 Maîche
Tél: 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr

250911_Arr_PC_DG_2025_08 Création aire d'accueil des gens du voyage temporaire